

Consultations sur l'industrie des gaz de schistes : plaidoyer pour les technologies vertes et un compromis durable.

Positionnement de MEQ présenté au BAPE, 22 novembre 2010

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INFORMATION STRATÉGIQUE / OCCASION D'AFFAIRES / MEILLEURES PRATIQUES / RÉSEAUTAGE

Introduction	
Retour sur les principes de développement durable	p. 1
Première partie	
Compromis durable	p. 2
Deuxième partie	
Conception dynamique du développement durable	p. 4
Troisième partie	
Innovation et développement durable	p. 5
Conclusion	
Recommandations	p. 6

Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ), une organisation sans but lucratif, est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux grâce à son leadership, à son expertise, à son réseau et à la force de ses membres. Les cinq piliers de son action sont : représentation politique, information stratégique, occasions d'affaires, meilleures pratiques et réseautage.

MEQ, est une division de Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871.

Introduction

Retour sur les principes de développement durable

À notre avis, l'intérêt économique des gaz de schistes, et plus globalement de la mise en place d'une filière gazière au Québec, ne fait pas vraiment l'objet de débat. Dans l'absolu, cet intérêt est réel. Au delà du nombre d'emplois, du développement des activités de services connexes ou encore de la diminution de notre dépendance énergétique vis-à-vis des pays et provinces producteurs de gaz naturel, le développement de l'industrie des gaz de schistes est favorable à la progression du Québec vers un portefeuille énergétique plus diversifié. L'intérêt est donc économique mais il est aussi stratégique et cela suffit pour justifier l'opportunité d'en étudier le développement.

Il reste au cœur du débat l'enjeu environnemental et le cadre réglementaire qui permettra d'en contrôler les risques et de s'assurer que l'établissement des redevances et des permis d'exploitation soient définis de manière à internaliser correctement les impacts environnementaux et sociaux de l'industrie ainsi que de permettre au Québec de bénéficier des rentes qui lui reviennent sur

l'exploitation de ses ressources naturelles.

Dans une perspective de développement durable, la réflexion devant être menée autour de l'industrie des gaz de schistes doit dépasser la stricte question de l'analyse des risques et le refus qui pourrait en découler de considérer les opportunités qui viennent avec ceux-ci.

Ces opportunités de développement doivent d'autant plus être accueillies favorablement que le développement du Québec est fragilisé par une concurrence internationale de plus en plus vive et un enjeu démographique de taille. Dans ce contexte, le développement d'une filière gazière peut et doit permettre un accroissement de la prospérité du Québec.

Alors que l'industrie des gaz de schistes au Québec est toujours à un stade préliminaire et exploratoire, de nombreuses études restent donc à faire et à valider. Dans l'intervalle, Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) prend l'occasion des consultations tenues par le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) pour souligner son soutien à l'augmentation des approvisionnements de gaz naturel au Québec et de rappeler que la conciliation entre économie et écologie passe par un système d'innovation dynamique et orientée vers les nouvelles technologies.

Première partie **Compromis durable**

Les débats autour de l'industrie des gaz de schistes sont dominés par une forte inquiétude sur le plan environnemental et sur le plan social. Il est effectivement fondamental de saisir l'ensemble des risques reliés aux activités d'exploration comme d'exploitation. Les risques qui sont craints avec l'éventualité de l'exploitation des gaz de schistes doivent donc être appréhendés avec sérieux, comme cela doit l'être pour toute autre activité dont les conséquences seraient directes ou indirectes sur la qualité de l'environnement et sur celle des milieux de vie.

Les mauvaises expériences qui ont pu être vécues avec l'exploitation des gaz de schistes, notamment aux États-Unis, expliquent le soulèvement aujourd'hui vécu au Québec contre le développement de cette industrie. Nous pensons que ces inquiétudes s'expliquent aussi par le fait que l'exploitation des gaz de schistes est encore nouvelle au Québec et que la maîtrise des meilleures pratiques dans ce domaine n'est pas encore acquise.

Il en coûte à cette nouvelle filière énergétique une forte impopularité qui ne doit cependant pas nous pousser à négliger l'impératif économique et stratégique d'en saisir les opportunités, tant sur le plan environnemental qu'économique. L'étendue de ces opportunités reste à vérifier. Dans l'intervalle, le débat doit être mené de manière

équilibrée, c'est à dire en évitant la tentation d'un refus total à un projet de développement économique.

Si le débat sur la question des gaz de schistes doit s'inscrire dans le cadre de l'impératif du développement durable, il est de la responsabilité du gouvernement de permettre la formation de cette industrie dans un cadre environnemental et réglementaire qui permette d'en dépasser les contraintes. Il serait, au contraire, très malvenu que les orientations gouvernementales dans la gestion de cet enjeu prive le Québec de l'avantage d'un approvisionnement de gaz naturel, et du développement d'une nouvelle filière énergétique, sans étudier toutes les possibilités techniques susceptibles d'en limiter les impacts négatifs sur l'environnement.

De toute évidence, il n'y a aucune activité industrielle pour laquelle l'impact environnemental soit nul. Le compromis se fait entre la maximisation des retombées économiques et la minimisation des impacts environnementaux et sociaux.

Nous pensons que le vide réglementaire qui subsiste encore aujourd'hui dans une certaine mesure est probablement la première source des inquiétudes, car l'absence d'un cadre réglementaire solide laisse planer une grande incertitude. Cette incertitude est exaspérée par la fâcheuse impression d'un Québec considéré comme un bar ouvert pour les compagnies gazières, avec notamment la délivrance jugée peut-être expéditive des permis d'exploration.

Du fait des craintes environnementales et du fait de la faiblesse du cadre réglementaire, le développement de cette industrie est hautement contesté. Les consultations du BAPE ne sont pourtant pas tardives et les activités d'exploration sont encore beaucoup trop préliminaires pour qu'il faille reculer d'emblée dans le développement d'une industrie encore embryonnaire. Dans le contexte actuel nous assistons davantage à une contestation qu'à un débat, signalant un manque de confiance vis-à-vis de l'encadrement législatif et politique déjà en place en matière de développement durable. Nous ne jugeons pas en soi le contenu et la virulence de certaines de ces contestations. MEQ considère cependant que les consultations du BAPE doivent permettre de rétablir un climat de confiance vis-à-vis de la capacité du Québec et de son gouvernement à proposer un cadre satisfaisant au développement de la filière des gaz de schistes et de toutes autres industries nouvelles. Sans le rétablissement de cette confiance, nous craignons que se forge l'habitude de retarder tout projet de développement économique dès que des considérations environnementales sont soulevées.

La croissance de la prospérité du Québec, qui bénéficiera à tous, a pour point de départ la confiance. C'est sur la base d'une telle confiance que les débats seront équilibrés. Les défis que doit relever le Québec sur le plan économique ne nous permettent pas de lâcher la proie pour l'ombre dans le brouhaha de débats affolés.

Un compromis durable est donc accessible par la qualité du cadre réglementaire. Cette qualité se bâtit sur un principe de confiance à l'égard des intentions gouvernementales en matière de développement durable.

Deuxième partie

Conception dynamique du développement durable

La hauteur des défis que nous devons relever avec le développement de l'industrie gazière doit être accompagnée par la hauteur de nos ambitions technologiques. Il s'agit ici plus spécifiquement du déploiement des technologies vertes dans lesquelles MEQ voit une avenue de développement incontournable pour le secteur manufacturier.

Nous ne pouvons renoncer au développement d'une filière énergétique sans chercher à en dépasser les limites environnementales par l'ingéniosité québécoise et par le potentiel d'innovation contenu dans et autour des entreprises manufacturières. La dynamique du développement durable au Québec passe par le développement industriel progressif des technologies vertes.

Cette dynamique implique également la notion de processus dans l'adoption des principes de développement durable, et donc l'acceptation que l'économie ne peut muter vers une économie verte qu'avec le temps.

En effet, si le Québec s'est doté d'une politique de développement durable, cela ne permet pas, en claquant des doigts, d'en obtenir tous les résultats. Notre persévérance dans la mise en place de nouveaux produits à inventer et de nouveaux procédés à établir, est nécessaire pour faire cheminer l'activité économique vers un développement durable.

Le développement durable ne priorise aucunement l'économie sur l'environnement. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le véhicule du développement durable est précisément par l'activité économique. Il est donc important de ne pas consacrer la filière des gaz de schistes comme un adversaire au développement durable. La protection de l'environnement, notamment la protection de l'eau, passe par l'intégration des meilleures pratiques environnementales dans l'exploitation des gaz de schistes. Cette intégration ne se fera pas sans les gaz de schistes.

Cette approche dynamique que nous préconisons permettra petit à petit de mettre en place les mécanismes et les réflexes propres à l'intégration de plus en plus systématique des principes de développement durable dans le développement économique. D'ailleurs, l'intégration au sein même de l'économie des meilleures pratiques en environnement est maintenant une norme incontournable, au Québec, comme ailleurs. Les activités économiques se réorganisent depuis plusieurs années vers des orientations plus respectueuses de l'environnement. L'internalisation des coûts environnementaux et

sociaux se systématisent et il est maintenant admis dans les entreprises privées que le respect des tendances écologiques est dans leur intérêt commercial. On aurait pu souhaiter, certes, que cette mutation vers des organisations économiques plus soucieuses de l'environnement se fasse plus rapidement. Il n'en dépend pas seulement de la bonne volonté des entreprises, mais aussi d'un contexte d'investissement qui, tout au moins dans le secteur manufacturier, n'a pas été des plus favorables au cours des dernières années.

S'il est important de mesurer les risques, il l'est tout autant de rappeler que le contrôle de ces risques se réalise dans une logique économique. L'idée même du développement durable est supportée par la volonté d'innover et d'investir dans des procédés et des produits qui permettent de dépasser les enjeux environnementaux. Il est donc important que les débats ne contiennent pas de dissidence entre économie et environnement. Cela ne serait plus conforme au développement durable.

Troisième partie **Innovation et développement durable**

De toute évidence, l'enjeu de l'exploration et de l'exploitation des gaz des schistes fait de la conciliation entre économie et environnement un impératif criant. C'est donc aussi une opportunité de tester le système d'innovation québécois dans sa capacité à supporter une industrie afin qu'elle puisse intégrer au mieux les principes de développement durable.

MEQ croit fortement au rôle du progrès technologique dans la protection de l'environnement. L'innovation permet précisément de dépasser les obstacles et le secteur manufacturier est un acteur de premier plan dans la production de technologies innovantes. Il y a donc la possibilité pour le Québec de véritablement réaliser sa révolution verte en faisant de la prospérité économique et la protection de l'environnement des objectifs coïncidents et simultanés.

Il est évident que dans le cas de l'industrie des gaz de schistes, cette révolution verte ne pourra être instantanée. Le cadre réglementaire devra donc à court terme être assez strict pour accompagner l'industrie sur la voie du développement durable.

Il est primordial, dans un objectif de développement durable, de ne pas faire en sorte que la sensibilité environnementale soit un frein aux projets de développement économique. Refuser le développement d'une industrie sans chercher à exploiter les possibilités technologiques et à mettre en place un cadre réglementaire qui encouragerait l'innovation verte revient, selon MEQ, à renoncer aux objectifs de développement durable.

Il faut faire du développement de l'industrie des gaz de schistes une orientation industrielle stratégique, motivée par le développement des sources d'approvisionnement du gaz naturel et par l'opportunité de susciter la croissance de services orientés vers l'innovation

verte. Il est notamment nécessaire de développer la connaissance universitaire et technique, un système de formation, l'accueil favorable au capitaux, et des modèles de financement audacieux qui soient correctement ajustés aux risques de l'exploitation.

Ainsi, malgré l'incertitude suscitée par cette industrie, nous devons apprendre à relever les défis et non pas les éviter. L'exploitation des gaz de schistes, ne constituerait pas une «erreur» dans le portefeuille énergétique du Québec, ne serait-ce du fait que le Québec importe déjà de grandes quantités de gaz naturel. Le développement de cette industrie constitue en fait une suite logique dans l'application de la stratégie énergétique du gouvernement.

Conclusion

Recommandations

Nous ne pouvons pas être soucieux de la qualité de notre environnement sans l'être pour le développement de notre économie. La protection de l'environnement s'organise via des dépenses de recherche, de l'innovation et des investissements dans les technologies vertes.

MEQ a souhaité intervenir dans le cadre des consultations du BAPE afin de rappeler l'importance de cadrer le débat en 1) reconnaissant l'interdépendance positive entre économie et écologie et 2) priorisant les technologies vertes et les meilleures pratiques en matière environnementale avant de freiner ou de renoncer le développement d'une filière énergétique aussi stratégique pour le Québec.

MEQ recommande de :

- s'assurer que les débats soient équilibrés, avec la prise en compte des considérations économiques autant que des considérations environnementales dans les délibérations du BAPE et dans les actions posées en conséquence par le gouvernement;
- renoncer à un moratoire, dont l'intérêt est dérisoire à un stade aussi embryonnaire de l'industrie des gaz de schistes et qui brimerait des exercices d'explorations qui pourraient participer à la compilation d'information importante dans un proche avenir;
- mettre en place un cadre réglementaire robuste pour que l'incertitude soit dissipée et que la confiance soit rétablie vis-à-vis de la politique du gouvernement en matière de développement durable;

- établir un système de redevances ajusté à la hauteur des risques encourus avec l'exploitation du gaz de schistes, notamment en ce qui concerne l'utilisation et le traitement de l'eau;
- Impliquer pleinement et immédiatement les acteurs du système d'innovation du Québec dans le développement de technologies vertes porteuses pour l'industrie des gaz de schistes afin qu'elle intègre progressivement les principes de développement durable et place le Québec parmi les leaders mondiaux dans ce domaine.